



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale  
des Territoires  
et de la Mer

**Côtes-d'Armor**

*Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer*



# Observatoire de l'eau



*Département des Côtes d'Armor*

ANNEE

**2009**

## ■ Synthèse des observatoires 2006, 2007, 2008 et 2009

### ■ ORGANISATION DES SERVICES

Le réseau d'alimentation en eau potable est constitué :

- de 3 gros syndicats de production d'eau potable (Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre, Syndicat Mixte de Kerne Uhel et Syndicat Mixte de Kerjaulez) reliés entre eux par un réseau d'interconnexions géré par le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable – **voir carte en ANNEXE-**.

- de **113 services de distribution d'eau potable aux abonnés du département (fin 2009) – voir carte en ANNEXE-**.

Sur les 113 services de distribution d'eau potable, 63 sont des communes (32,3 % des abonnés) et 50 des structures intercommunales (syndicats, SIVOM, communauté de communes).

36 services sont exploités en régie (28,5 % des abonnés) et 77 en affermage.

Avec 113 services de distribution d'eau potable pour 373 communes, le département des Côtes d'Armor, présente une prise de compétence eau potable relativement morcelée.

**Fin 2009, le département compte au moins 224 services d'assainissement collectif (voir carte en ANNEXE). La prise de compétence assainissement collectif est donc très morcelée.**

Sur ces 224 services, 206 sont des communes (72,6 % des abonnés) et 18 des structures intercommunales.

159 services sont exploités en régie (50,4 % des abonnés) et 65 en affermage.

### ■ ASPECTS TECHNIQUES

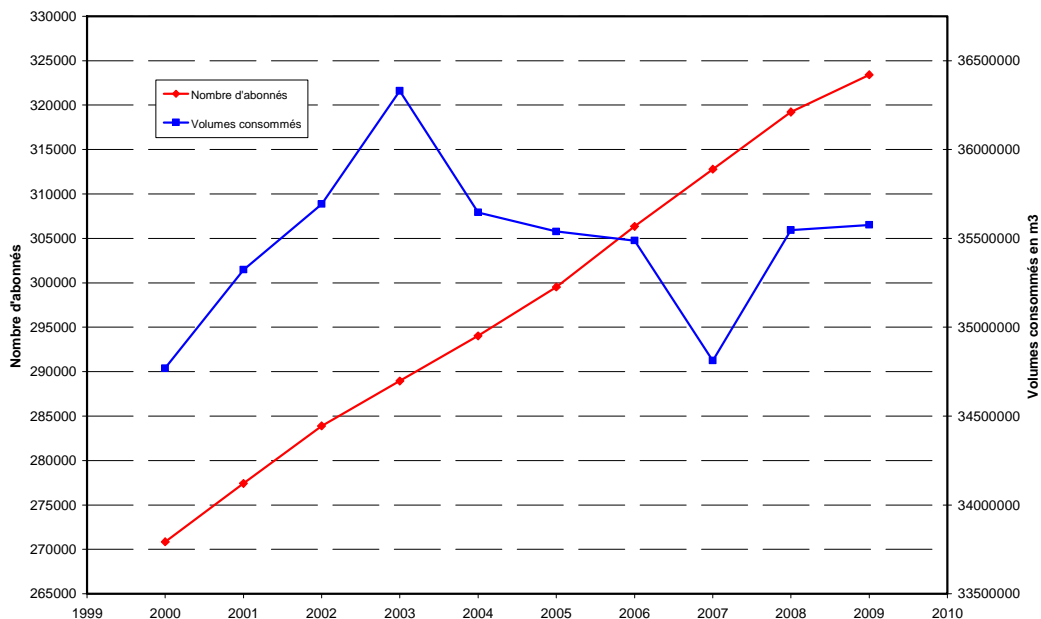
**Le département compte 323 425 abonnés en eau potable fin 2009 (+ 1,31 % par rapport à 2008).**

L'augmentation du nombre d'abonnés est un peu plus faible que les années précédentes. L'augmentation moyenne sur la période 2000/2009 est de + 1,99 % par an.

Dans le même temps, **les volumes consommés sont relativement stables autour de 35,5 millions de m<sup>3</sup> consommés par an**, les conditions climatiques et la consommation des abonnés industriels pouvant influencer le volume (voir graphique ci-dessous).

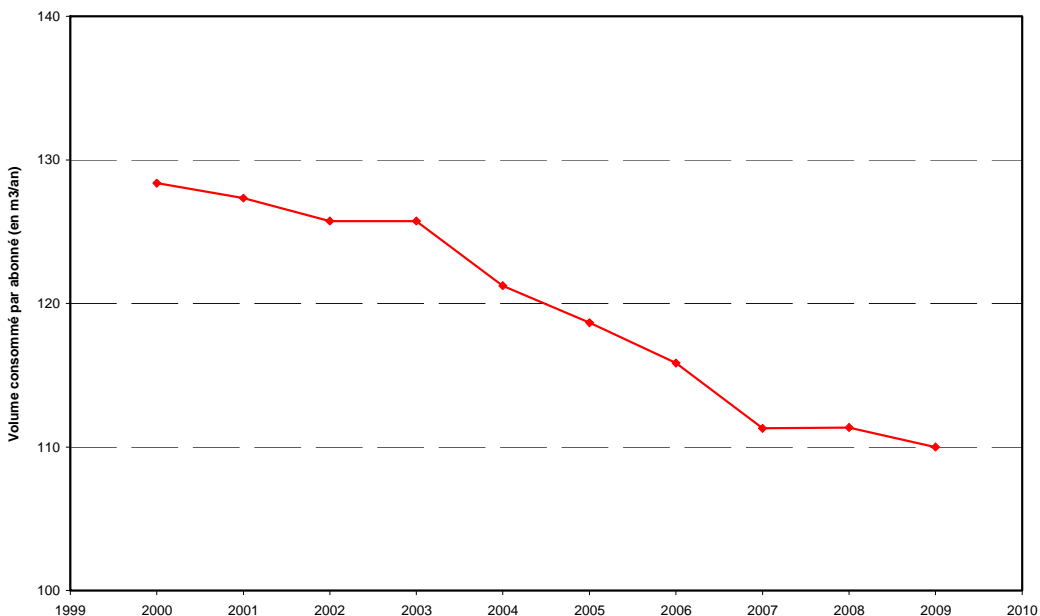
On remarque notamment une pointe de consommation en 2003, année de la canicule et un faible volume consommé en 2007, année où l'été a été particulièrement morose dans le département.

Evolution du nombre d'abonnés et des volumes consommés dans les Côtes d'Armor de 2000 à 2009



L'augmentation régulière du nombre d'abonnés et la relative stabilité des volumes consommés montrent que **le ratio de consommation par abonné baisse légèrement dans le département (-1,7% par an en moyenne sur la période 2000-2009)** –voir graphique ci-dessous-.

Evolution de la consommation moyenne annuelle par abonné dans les Côtes d'Armor de 2000 à 2009



Le rendement primaire du réseau est bon et stable autour de 80 %.

Sur l'ensemble des abonnés du département, près des **2/3 sont raccordés au réseau d'assainissement collectif fin 2009.**

## ■ ASPECTS FINANCIERS

### ➤ Prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable en € HT hors redevance de l'agence de l'eau et sur la base de 120 m<sup>3</sup> consommés est de **1,879 € HT/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2010** (+ 1,72 % par an sur la période 2006-2010).

Le prix du m<sup>3</sup> d'assainissement collectif en € HT hors redevance de l'agence de l'eau et sur la base de 120 m<sup>3</sup> consommés est de **1,850 € HT/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2010** (+ 2,79 % par an sur la période 2006-2010).

La tendance déjà remarquée les années précédentes d'une augmentation plus rapide du prix de l'assainissement collectif par rapport à celui de l'eau potable se confirme et s'accroît.

**L'année est en effet marquée par une augmentation sensible du prix du m<sup>3</sup> de l'assainissement collectif (+ 3,76 %) alors que dans le même temps le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable a peu augmenté (+ 0,54 %).**

La faible augmentation du prix de l'eau potable s'explique en grande partie par la situation conjoncturelle de l'année 2009 avec la crise économique.

**L'augmentation sensible du prix de l'assainissement collectif malgré la crise économique est liée au fort besoin des collectivités d'investir dans des infrastructures performantes pour respecter les normes réglementaires.**

La refonte des redevances de l'agence de l'eau a également un impact sensible sur la facture des abonnés sur la période 2006 - 2010 avec le remplacement de la contre valeur de pollution par la redevance de pollution en eau potable fin 2007 et la création de la redevance de modernisation des réseaux de collecte en assainissement collectif en 2008 **(+ 5,57 % par an en eau potable sur la période 2006 - 2010 et + 0,174 € HT/m<sup>3</sup> en assainissement collectif entre 2006 et 2010).**

**Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable est beaucoup plus homogène sur l'ensemble des collectivités du département que celui de l'assainissement collectif.** 4 explications à cela :

- L'existence d'un collège distribution en eau potable au sein du « Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable » jusqu'en 2005, auquel adhérait environ la moitié des collectivités du département et dont l'un des principes était l'unicité du tarif d'eau potable.

- La structure des services, avec en majorité des compétences intercommunales pour l'eau potable et des compétences communales pour l'assainissement collectif d'une part, et d'autre part, de ce fait, l'existence de nombreux petits services en assainissement collectif, dont le prix peut varier sensiblement (de très faible à très élevé) suivant la mise en application ou non d'une subvention communale sur le budget d'assainissement collectif.

- Un effet touristique sur les collectivités littorales du département qui les obligent à surdimensionner les ouvrages de traitement en assainissement collectif et qui se traduit par des tarifs plus élevés.

- La réalisation plus récente des infrastructures d'assainissement collectif par rapport à celles de l'eau potable. Dans de nombreuses collectivités, l'investissement réalisé sur les gros ouvrages de traitement n'est pas encore amorti et pèse sur la facture de l'abonné.

# Synthèse des observatoires 2006, 2007, 2008 et 2009

Département des Côtes d'Armor  
DDTM 22

ANNEE  
**2009**

➤ **Endettement des services d'eau potable et d'assainissement collectif**

L'endettement des collectivités est bien plus important en assainissement collectif (70 000 000 € fin 2009) qu'en eau potable (55 000 000 € fin 2009)

Il est en augmentation par rapport à 2008 où il était de 62 000 000 € pour l'assainissement collectif et de 47 000 000 € pour l'eau potable.

On remarque notamment une augmentation constante de l'endettement par abonné en assainissement collectif qui est passé de 293 €/abonné en 2006 à 336 €/abonné en 2009.

Observatoire de l'eau

**DONNEES  
DEPARTEMENTALES  
2009**

**SERVICES  
DE L'EAU POTABLE  
ET DE L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**

*Département des Côtes d'Armor  
DDTM 22*

ANNEE  
**2009**

## ■ Introduction

### ■ OBJET

La présente synthèse a pour objet de donner un aperçu des données départementales relatives au service de l'eau et de l'assainissement collectif pour l'année 2009 et également, de fournir des rappels en terme de réglementation.

### ■ EXPLOITATION DES DONNEES

Les données exploitées dans ce document concernent l'année 2009. Elles ont été fournies par les différentes communes et collectivités du département au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Elles concernent :

- l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement collectif (structure, taille, mode de gestion),
- le prix de l'eau et de l'assainissement,
- l'endettement du service,
- les indicateurs du service.

### ■ CREATION D'UN OBSERVATOIRE NATIONAL DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (SISPEA)

Cet observatoire s'est mis en place fin 2009 avec la création d'un site internet « [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) »

Son objectif est à terme de permettre l'harmonisation et la synthèse à l'échelon national des principales données des services d'eau potable et d'assainissement (financières, techniques, qualité de l'eau...), mais également de servir de support d'information aux usagers des services d'eau potable et d'assainissement.

### ■ RAPPELS REGLEMENTAIRES

Vous trouverez également quelques rappels sur l'application de textes réglementaires.

Ils concernent :

- le plafonnement de la part fixe (arrêté du 6 août 2007),
- l'élimination des branchements en plomb.

# ■ Organisation des services d'eau potable et d'assainissement collectif

## ■ ORGANISATION DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### ➤ Structure des services

Le département des Côtes d'Armor est constitué de 3 gros syndicats de production (Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre, Syndicat Mixte de Kerne Uhel et Syndicat Mixte de Kerjaulez).

Un réseau d'interconnexions départementales géré par le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable relie entre eux ces gros syndicats de production. Il permet avec l'aide des réseaux des syndicats de production d'alimenter et de sécuriser la distribution de l'eau aux abonnés des collectivités distributrices d'eau potable.

Fin 2009, le département des Côtes d'Armor est constitué de 113 services de distribution d'eau potable pour 373 communes. La prise de compétence « eau potable » est donc relativement morcelée.

63 communes exercent la compétence « eau potable » et 50 services d'eau potable ont une structure intercommunale (Syndicat d'eau potable, SIVOM ou Communauté de Communes).

	compétence communale		compétence intercommunale		total	
	Nombre de services	pourcentage	Nombre de services	pourcentage	Nombre de services	pourcentage
régie	30	26,5%	6	5,3%	36	31,9%
affermage	33	29,2%	44	38,9%	77	68,1%
<b>total</b>	<b>63</b>	<b>55,8%</b>	<b>50</b>	<b>44,2%</b>	<b>113</b>	<b>100,0%</b>

Le nombre d'abonnés du département est de 323 425 fin 2009. Plus des 2/3 des abonnés sont desservis en eau potable par un service ayant une compétence intercommunale.

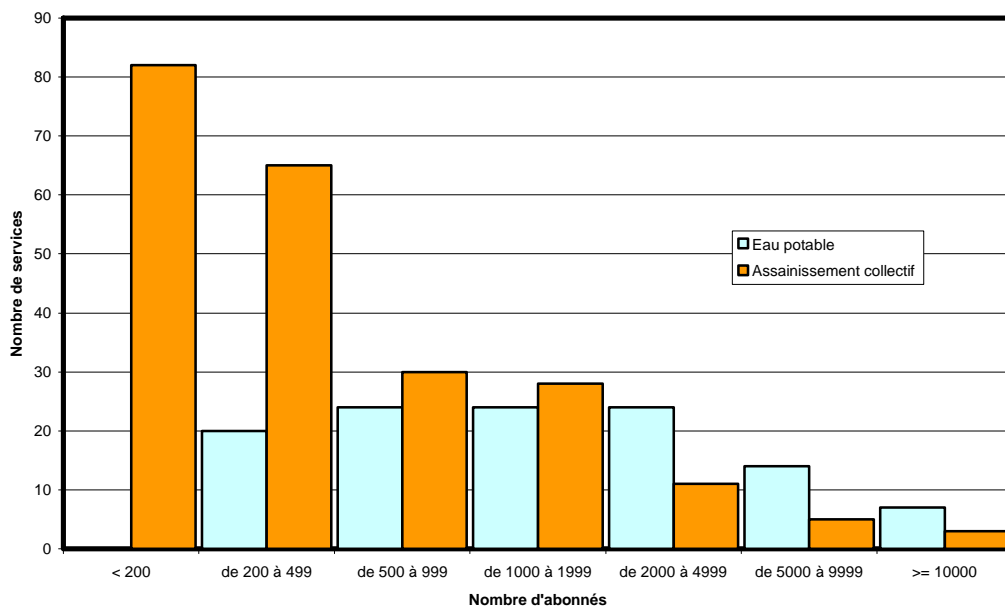
	compétence communale		compétence intercommunale		total	
	Nombre d'abonnés	pourcentage	Nombre d'abonnés	pourcentage	Nombre d'abonnés	pourcentage
régie	60035	18,6%	32004	9,9%	92039	28,5%
affermage	44420	13,7%	186966	57,8%	231386	71,5%
<b>total</b>	<b>104455</b>	<b>32,3%</b>	<b>218970</b>	<b>67,7%</b>	<b>323425</b>	<b>100,0%</b>

La taille des services d'eau potable du département est assez variable.

Si le département ne compte aucun service de moins de 200 abonnés, on note la présence de 44 services de moins de 1 000 abonnés, alors que 21 services possèdent plus de 5 000 abonnés (dont 16 en structure intercommunale).

	nombre d'abonnés du service							total
	< 200	de 200 à 499	de 500 à 999	de 1000 à 1999	de 2000 à 4999	de 5000 à 9999	>= 10000	
compétence communale	0	20	18	14	6	3	2	63
compétence intercommunale	0	0	6	10	18	11	5	50
<b>total</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>113</b>

Répartition des services d'eau potable et d'assainissement collectif en fonction du nombre d'abonnés



➤ **Mode de gestion des services**

Les modes de gestion utilisés dans le département sont les suivants :

- **Régie :**

La collectivité exploite elle-même son service avec son personnel. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de service. Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers. L'exploitation est réalisée aux frais et risques de la régie.

- **Délégation de service ou affermage :**

La collectivité confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui reçoit les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service à ses risques et périls : personnel, achats et fournitures d'exploitation, entretien et renouvellement des équipements. Le délégataire est rémunéré au moyen de redevances prélevées directement sur les factures d'eau des usagers. Il peut également encaisser pour le compte de la collectivité une part collectivité, destinée à équilibrer le budget du service (notamment payer les intérêts et rembourser les annuités des emprunts contractés pour construire les ouvrages).

Sur les 113 services de distribution d'eau potable du département, 36 sont exploités en régie (soit 31,9 % des services) ce qui représente 92 039 abonnés, soit 28,5 % des abonnés du département (voir tableaux ci-dessus).

## ■ ORGANISATION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### ➤ Structure des services

En 2009, le département des Côtes d'Armor est constitué d'au moins 224 services d'assainissement collectif pour 373 communes. La prise de compétence « assainissement collectif » est donc très morcelée.

206 communes exercent la compétence « assainissement collectif » et 18 services d'assainissement collectif ont une structure intercommunale (Syndicat d'eau potable, SIVOM ou Communauté de Communes).

	compétence communale		compétence intercommunale		total	
	Nombre de services	pourcentage	Nombre de services	pourcentage	Nombre de services	pourcentage
régie	151	67,4%	8	3,6%	159	71,0%
affermage	55	24,6%	10	4,5%	65	29,0%
<b>total</b>	<b>206</b>	<b>92,0%</b>	<b>18</b>	<b>8,0%</b>	<b>224</b>	<b>100,0%</b>

Le nombre d'abonnés du département est d'au moins 211 820 fin 2009. Plus de 72 % des abonnés sont desservis en assainissement collectif par le service de leur commune.

	compétence communale		compétence intercommunale		total	
	Nombre d'abonnés	pourcentage	Nombre d'abonnés	pourcentage	Nombre d'abonnés	pourcentage
régie	94574	44,6%	12078	5,7%	106652	50,4%
affermage	59159	27,9%	46009	21,7%	105168	49,6%
<b>total</b>	<b>153733</b>	<b>72,6%</b>	<b>58087</b>	<b>27,4%</b>	<b>211820</b>	<b>100,0%</b>

La taille des services d'assainissement collectif du département est très hétérogène.

Le département compte notamment 147 services de moins de 500 abonnés et 8 services possèdent plus de 5 000 abonnés (dont 4 en structure intercommunale).

	nombre d'abonnés du service							total
	< 200	de 200 à 499	de 500 à 999	de 1000 à 1999	de 2000 à 4999	de 5000 à 9999	>= 10000	
compétence communale	79	63	27	22	11	3	1	206
compétence intercommunale *	3	2	3	6	0	2	2	18
<b>total</b>	<b>82</b>	<b>65</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>224</b>

\* L'existence de petits services ayant la compétence intercommunale est liée au fait que la Communauté de Communes de DINAN exerce la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire, mais que cette compétence est divisée en 8 services dont certains tout petits.

## Organisation des services d'eau potable et d'assainissement collectif

Département des Côtes d'Armor  
DDTM 22

ANNEE  
**2009**

### ➤ **Mode de gestion des services**

Les modes de gestion utilisés dans le département sont la régie et l'affermage.

Sur les 224 services d'assainissement collectif répertoriés dans le département, 159 sont exploités en régie (soit 71 % des services) ce qui représente 106 652 abonnés, soit 50,4 % des abonnés du département (voir tableaux ci-dessus).

## ■ Le Prix de l'eau et de l'assainissement

### ■ GENERALITES

Le prix de l'eau et de l'assainissement collectif est variable d'une commune à l'autre, en raison de facteurs techniques, géographiques, historiques... Son prix est fixé localement.

Le prix de l'eau comprend :

- la fourniture de l'eau potable (la production, le traitement éventuel, le transport, le stockage, la distribution, les contrôles)
- l'assainissement collectif (la collecte, le transport, le traitement des eaux usées, le traitement des boues, les contrôles)
- les taxes et redevances

Les variations du prix de l'eau peuvent être liées :

- aux particularités locales des ressources en eau (qualité de la ressource, localisation de la ressource, densité de la population desservie)
- aux contraintes spécifiques de traitement en assainissement collectif
- aux collectivités (histoire, taille des communes, équipements, investissements, remboursement d'emprunts)
- aux redevances versées aux organismes publics (redevance prélèvement, redevance de pollution, redevance de modernisation des réseaux de collecte, syndicat départemental d'alimentation en eau potable)

### ■ LES HYPOTHESES DE CALCUL

Le prix moyen est calculé pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>/an.

Le calcul tient compte :

- des parts « collectivité » et « exploitant » (abonnement et consommations)
- de la redevance SDAEP pour le prix de l'eau potable,

Le calcul est effectué hors TVA (HT).

Rappel : TVA : 5,5%.

L'assujettissement à la TVA est fonction du mode de gestion et de la taille de la collectivité :

	AEP		Assainissement
	communes ou EPCI < 3 000 habitants	communes ou EPCI ≥ 3 000 habitants	
Exploité en régie	assujettissement <b>volontaire</b> de la régie	Assujettissement <b>obligatoire</b> de la régie	assujettissement <b>volontaire</b> de la régie
Exploité en délégation de service	assujettissement <b>obligatoire du délégataire</b> (la collectivité délégante n'est pas assujettie)		

# Le Prix de l'eau et de l'assainissement

Département des Côtes d'Armor  
DDTM 22

ANNEE  
**2009**

## ■ LES BASES DE CALCUL STATISTIQUES

Calcul exhaustif sur l'ensemble des collectivités du département en ce qui concerne l'eau potable : 113 services distributeurs d'eau potable représentant 323 425 abonnés en eau

Calcul quasiment exhaustif pour l'assainissement avec 216 services pris en compte représentant 211 071 abonnés.

# ■ Le Prix de l'eau et de l'assainissement

## ■ PRIX MOYEN PAR ABONNE

Évolution du prix moyen du m<sup>3</sup> par abonné (en € HT) :

Pour une consommation de 120 m <sup>3</sup> /an	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	Évolution 2010/2009	Évolution annuelle sur la période 2006/2010
Eau potable (hors redevance de pollution)	1,755 €	1,807 €	1,831 €	1,869 €	1,879 €	0,54%	1,72%
Assainissement collectif (hors redevance de modernisation des réseaux)	1,657 €	1,694 €	1,726 €	1,783 €	1,850 €	3,76%	2,79%
<b>Total</b>	<b>3,412 €</b>	<b>3,501 €</b>	<b>3,557 €</b>	<b>3,652 €</b>	<b>3,729 €</b>	<b>2,11%</b>	<b>2,25%</b>

Le prix varie sensiblement d'une collectivité à l'autre :

- Eau potable :

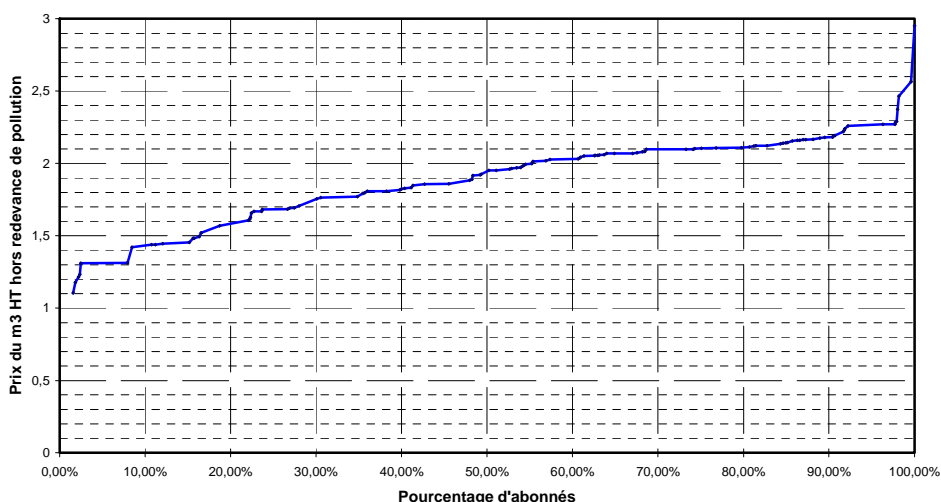
	Minimum	Maximum
2006	1,048 €/m <sup>3</sup>	2,484 €/m <sup>3</sup>
2007	1,071 €/m <sup>3</sup>	2,629 €/m <sup>3</sup>
2008	1,100 €/m <sup>3</sup>	2,815 €/m <sup>3</sup>
2009	1,102 €/m <sup>3</sup>	2,817 €/m <sup>3</sup>
2010	1,104 €/m <sup>3</sup>	2,951 €/m <sup>3</sup>

- Assainissement collectif :

	Minimum	Maximum
2006	0,083 €/m <sup>3</sup>	3,437 €/m <sup>3</sup>
2007	0,085 €/m <sup>3</sup>	4,392 €/m <sup>3</sup>
2008	0,129 €/m <sup>3</sup>	7,406 €/m <sup>3</sup>
2009	0,132 €/m <sup>3</sup>	7,478 €/m <sup>3</sup>
2010	0,132 €/m <sup>3</sup>	7,532 €/m <sup>3</sup>

# ■ Le Prix de l'eau et de l'assainissement

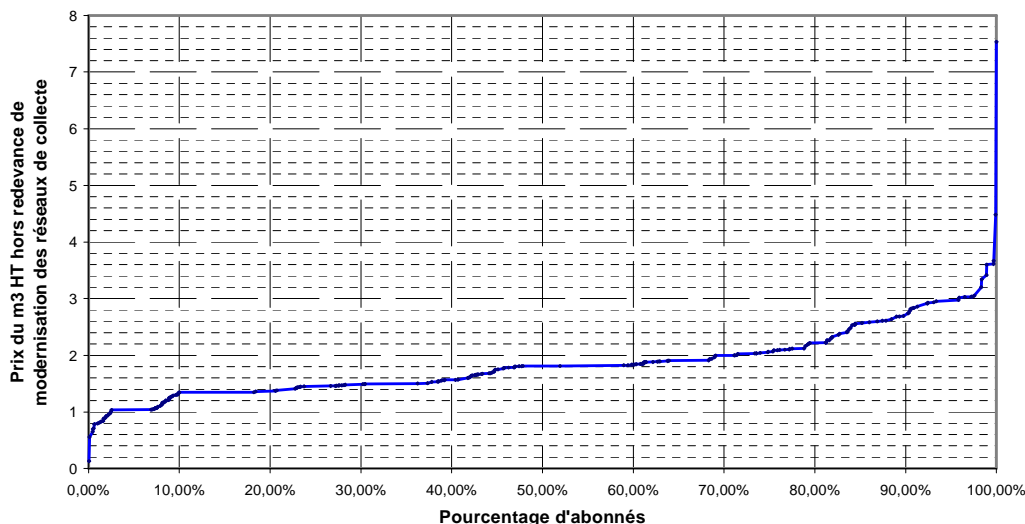
**Prix moyen du m3 pour l'eau potable au 01/01/2010  
(hors redevance de pollution)  
en fonction de l'effectif cumulé des abonnés**



Exemples d'utilisation du graphique :

- 40 % des abonnés payent moins de 1,829 €/m<sup>3</sup>
- 20 % des abonnés payent plus de 2,110 €/m<sup>3</sup>

**Prix moyen du m3 pour l'assainissement collectif au 01/01/2010  
(hors redevance de modernisation des réseaux de collecte)  
en fonction de l'effectif cumulé des abonnés**



Exemples d'utilisation du graphique :

- 40 % des abonnés payent moins de 1,567 €/m<sup>3</sup>
- 20 % des abonnés payent plus de 2,217 €/m<sup>3</sup>

## ■ Le Prix de l'eau et de l'assainissement

### ■ REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'Eau a totalement revu les modalités d'application de ses redevances en 2008.

Jusque fin 2007, la redevance de l'Agence de l'Eau (Contre-Valeur de Pollution) était perçue uniquement sur l'abonné de l'eau potable.

Elle ne s'appliquait pas dans les communes comptant moins de 400 habitants agglomérés, permanents et saisonniers pondérés.

Elle était établie, pour chaque commune, en fonction de la population communale, corrigée par un coefficient d'agglomération (fonction de l'importance de la commune) et pondérée par un coefficient de zone (fonction de la situation géographique), ce qui permettait de calculer la redevance pollution annuelle de la commune et sa contre-valeur de pollution par m<sup>3</sup>.

Ainsi, la Contre-Valeur de Pollution était différente pour chaque commune.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Contre-Valeur de Pollution est supprimée.

L'Agence de l'Eau met en place :

- la redevance de pollution perçue sur les abonnés de l'Eau Potable
- la redevance de modernisation des réseaux de collecte perçue sur les abonnés de l'Assainissement Collectif

Les montants de ces 2 redevances sont uniformes sur tout le bassin Loire-Bretagne :

- 0,30 € HT/m<sup>3</sup> pour la redevance de pollution en 2010 (0,29 € HT/m<sup>3</sup> en 2009).
- 0,18 € HT/m<sup>3</sup> pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte en 2010 (0,17 € HT/m<sup>3</sup> en 2009).

Pour les communes qui ne payaient pas de contre-valeur de pollution, les 2 redevances sont limitées à 40 % de la valeur cible en 2009, 60 % de la valeur cible en 2010 et atteindront progressivement celle-ci en 2012.

Pour ces communes, le montant des redevances est :

- 0,18 € HT/m<sup>3</sup> pour la redevance de pollution en 2010
- 0,108 € HT/m<sup>3</sup> pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte en 2010.

Évolution du prix moyen des redevances de l'Agence de l'Eau (en € HT/m3)

Pour une consommation de 120 m3/an	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	Évolution 2010/2009
Redevance de pollution (en eau potable)	0,223 €	0,305 €	0,238 €	0,257 €	0,277 €	+ 7,78 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (en assainissement collectif)	0,000 €	0,000 €	0,150 €	0,162 €	0,174 €	+ 7,41 %

Évolution du prix moyen du m<sup>3</sup> par abonné (en € HT/m3) (y compris redevances de l'Agence de l'Eau)

	Pour une consommation de 120 m3/an	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	Évolution 2010/2009	Évolution annuelle sur la période 2006/2010
Eau Potable	Eau potable (hors redevance de pollution)	1,755 €	1,807 €	1,831 €	1,869 €	1,879 €	0,54%	1,72%
	Redevance de pollution	0,223 €	0,305 €	0,238 €	0,257 €	0,277 €	7,78%	5,57%
	<b>Total Eau potable</b>	<b>1,978 €</b>	<b>2,112 €</b>	<b>2,069 €</b>	<b>2,126 €</b>	<b>2,156 €</b>	<b>1,41%</b>	<b>2,18%</b>
Assainissement collectif	Assainissement collectif (hors redevance de modernisation des réseaux)	1,657 €	1,694 €	1,726 €	1,783 €	1,850 €	3,76%	2,79%
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,000 €	0,000 €	0,150 €	0,162 €	0,174 €	7,41%	
	<b>Total Assainissement Collectif</b>	<b>1,657 €</b>	<b>1,694 €</b>	<b>1,876 €</b>	<b>1,945 €</b>	<b>2,024 €</b>	<b>4,06%</b>	<b>5,13%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3,635 €</b>	<b>3,806 €</b>	<b>3,945 €</b>	<b>4,071 €</b>	<b>4,180 €</b>	<b>2,68%</b>	<b>3,55%</b>	

# Le Prix de l'eau et de l'assainissement

## LA PART ABONNEMENT

Évolution de la part abonnement relative à l'Eau Potable :  
(y compris la redevance SDAEP)

Abonnement en € HT	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010
Minimum	15,23 €	15,54 €	16,00 €	16,96 €	17,14 €
Moyenne	68,92 €	71,97 €	72,69 €	74,39 €	74,63 €
Maximum	125,12 €	141,22 €	148,12 €	148,32 €	148,32 €

**Remarque :** La redevance SDAEP (Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable) est une composante de l'abonnement du service eau potable.

Application du montant de la redevance SDAEP :

- pour les communes et collectivités adhérentes au SDAEP, bénéficiant de l'interconnexion : 10,40 € en 2009 et 10,60 € en 2010.
- pour les communes et collectivités adhérentes au SDAEP, ne bénéficiant pas de l'interconnexion : à hauteur de 60% du montant, soit 6,24 € en 2009 et 6,36 € en 2010.

Évolution de la part abonnement relative à l'Assainissement collectif :

Abonnement en € HT	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010
Minimum	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Moyenne	31,87 €	32,35 €	33,28 €	34,34 €	37,06 €
Maximum	210,00 €	210,00 €	210,00 €	200,00 €	200,00 €

# ■ Le rendement des réseaux d'eau potable

## ■ LES BASES DE CALCUL STATISTIQUES

Calcul exhaustif sur l'ensemble du département avec la prise en compte des 113 services distributeurs d'eau potable au 31/12/2009 représentant 323 425 abonnés en eau potable fin 2009.

Remarque : les données des syndicats de production ne sont pas prises en compte.

## ■ RENDEMENT DE RESEAU :

### ① Rendement primaire :

Le rendement des réseaux d'eau potable est établi selon la définition ci-après :

$$\text{rendement primaire [\%]} = \frac{\text{"volume consommé"}}{\text{"volume mis en distribution"}} = \frac{\text{volume comptabilisé}}{\text{volume distribué}}$$

$$\text{rendement primaire [\%]} = \frac{\text{volume comptabilisé}}{\text{volume produit} + \text{volume importé} - \text{volume exporté}}$$

Rendement primaire du réseau	2006	2007	2008	2009
Minimum	54,8 %	56,6 %	55,7 %	53,4 %
Maximum	99,7 %	99,8 %	97,8 %	96,0 %
Moyenne	79,8 %	80,3 %	79,8 %	79,5 %

Le rendement moyen se situe à une valeur satisfaisante pour un département à dominante rurale et reste très stable.

### ② Rendement du réseau de distribution :

Nouvelle définition du rendement (selon arrêté du 2 mai 2007)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit un nouveau rendement de réseau.

Celui-ci prend notamment en compte des volumes non comptés (estimation des volumes consommés sans comptage + volumes de service). On a :

*rendement (arrêté du 02/05/07) =*

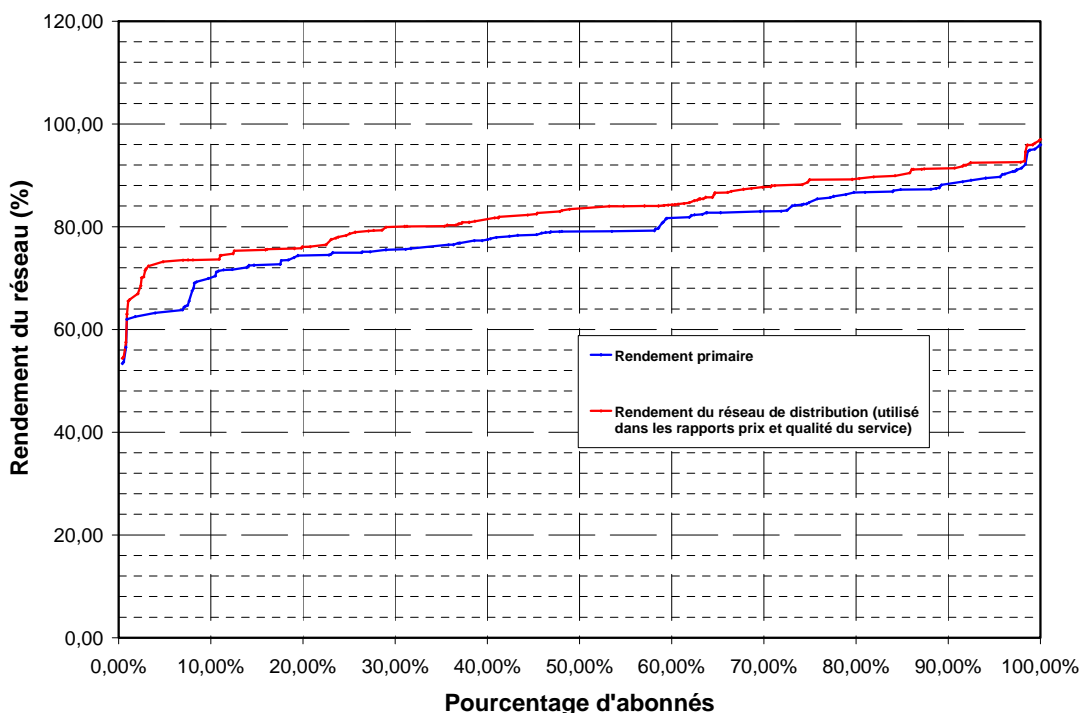
$$\frac{\text{volume comptabilisé} + \text{volumes non comptés} + \text{volume exporté}}{\text{volume produit} + \text{volume importé}}$$

**Le rendement moyen départemental calculé selon cette nouvelle définition est pour 2009 de 83,8 % (84,1 % en 2008).**

Cette définition du rendement est prise en compte dans les rapports prix et qualité du service.

Les volumes non comptés (volumes sans comptage + volumes de service) représentent environ 1 % des volumes mis en distribution.

■ **RENDEMENT DE RESEAU EN FONCTION DE L'EFFECTIF CUMULE DES ABONNES (EXERCICE 2009)**



Le graphique est réalisé en utilisant les valeurs des rendements primaires et des rendements du réseau de distribution des collectivités.

Exemples d'utilisation du graphique :

- 40% des abonnés sont desservis par un réseau présentant un rendement primaire inférieur à 77,5 %
- 20% des abonnés sont desservis par un réseau présentant un rendement primaire supérieur à 86,6 %
- 40% des abonnés sont desservis par un réseau présentant un rendement du réseau de distribution inférieur à 81,7 %
- 20% des abonnés sont desservis par un réseau présentant un rendement du réseau de distribution supérieur à 89,3 %

## ■ L'indice linéaire de perte

### ■ DONNEES DEPARTEMENTALES :

L'Indice linéaire de perte est établi selon la définition ci-après :

$$\text{indice de perte [m}^3\text{/j/km]} = \frac{(\text{volume distribué} - \text{volume consommé}) / 365 \text{ jours}}{\text{linéaire du réseau (hors branchements) [km]}}$$

$$\text{indice de perte [m}^3\text{/j/km]} = \frac{\text{pertes primaires du réseau [m}^3\text{/j]}}{\text{linéaire du réseau (hors branchements) [km]}}$$

Les données dans le département sont les suivantes :

Indice linéaire de perte	2006	2007	2008	2009
Minimum	0,02 m <sup>3</sup> /j/km	0,01 m <sup>3</sup> /j/km	0,11 m <sup>3</sup> /j/km	0,17 m <sup>3</sup> /j/km
Maximum	10,30 m <sup>3</sup> /j/km	7,97 m <sup>3</sup> /j/km	10,64 m <sup>3</sup> /j/km	10,32 m <sup>3</sup> /j/km
Moyenne	1,65 m <sup>3</sup> /j/km	1,37 m <sup>3</sup> /j/km	1,40 m <sup>3</sup> /j/km	1,43 m <sup>3</sup> /j/km

Avec une valeur moyenne de 1,43 m<sup>3</sup>/j/km pour un réseau de distribution d'une densité moyenne de 18,4 abonnés/km (323 425 abonnés pour 17 572 km de canalisations), l'indice de perte moyen départemental se situe à une valeur satisfaisante (voir étude CEMAGREF de BORDEAUX dans le paragraphe suivant).

### ■ CARACTERISATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE PAR L'INDICE LINEAIRE DE PERTE

Le rendement primaire est un bon indicateur de la qualité d'un réseau.

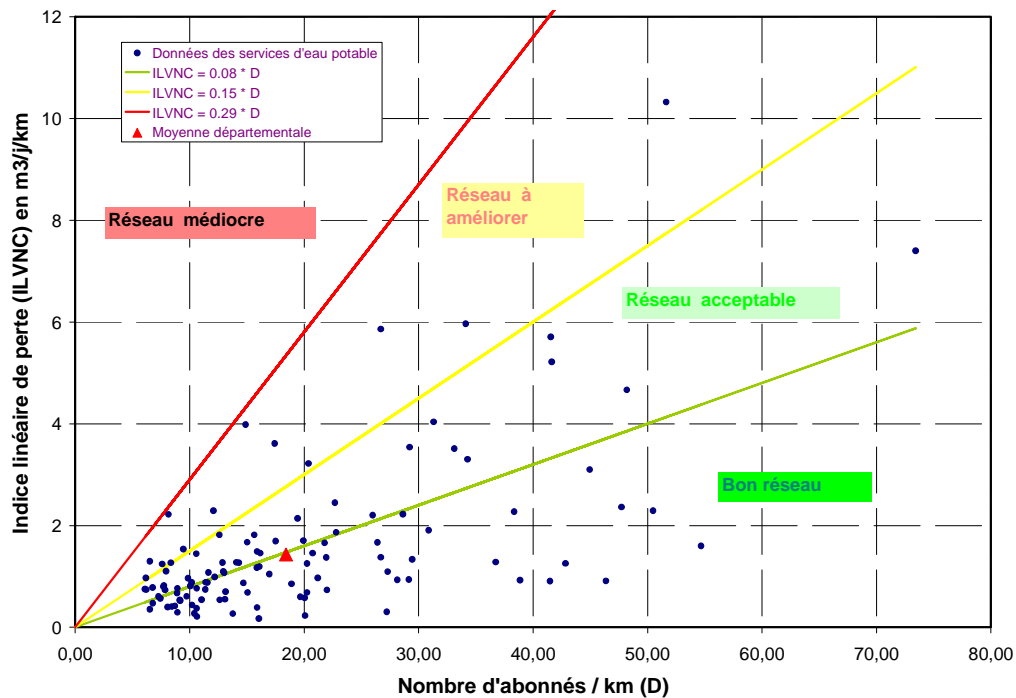
Avec un rendement primaire proche de 80 %, le réseau de distribution d'eau potable du département est de bonne qualité, au-dessus de la moyenne nationale (78 % d'après étude IFEN 2010). Cependant, selon les caractéristiques du réseau de distribution (densité de population raccordée notamment), un même rendement de 80 % pourra être considéré comme très bon dans un secteur rural où la densité d'abonnés est faible et seulement moyen dans une collectivité urbaine où la densité d'habitants est forte.

**Un autre indicateur, l'indice linéaire de perte, c'est-à-dire le volume d'eau perdu par kilomètre de canalisation et par jour est alors plus pertinent.**

Une étude menée par le CEMAGREF de BORDEAUX permet de caractériser la qualité d'un réseau en comparant son indice linéaire de perte à sa densité en abonnés.

Les résultats de cette étude ramenée aux services de distribution d'eau potable du département sont les suivants (voir graphique ci-dessous) :

Qualité du réseau	Ratio entre indice linéaire de perte et densité d'abonnés	Nombre de services
Bon	< 0,08	61
Acceptable	> 0,08 et < 0,15	39
A améliorer	> 0,15 et < 0,29	13
Médiocre	> 0,29	0



Ainsi, l'étude du CEMAGREF de BORDEAUX confirme la bonne qualité globale du rendement de distribution costarmoricain puisque la majorité des réseaux sont bons voire même très bons et aucun ne se situe dans la plus mauvaise classe.

Les gestionnaires des services d'eau potable pourront utiliser cette étude pour évaluer la qualité de leur réseau d'eau potable.

Attention cependant à ne pas caler l'objectif de rendement d'un contrat d'affermage à partir de cette étude car la qualité du rendement d'un réseau dépend à la fois de sa bonne exploitation (rôle du fermier) mais également de sa bonne gestion patrimoniale (travaux de renouvellement de réseaux à la charge de la collectivité). Une approche historique sera alors préférable.

En cas de mauvaise qualité du réseau, son amélioration passera par une action collective de la collectivité et de son fermier (recherches de fuites, sectorisation du réseau, modélisation du réseau, réduction ou régulation de la pression, télérelève, identification de tronçons fuyards, renouvellement du réseau et des branchements).

## ■ L'endettement brut du service

La somme des encours sur le département s'élève fin 2009 à environ 55 000 000 € pour l'eau potable (contre 47 000 000 € en 2008) et à plus de 70 000 000 € pour l'assainissement (contre 62 000 000 € en 2008), soit un endettement total d'environ de 125 millions d'euros.

### ■ MOYENNE SUR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES

*État de l'endettement des services d'eau potable sur l'ensemble des 113 collectivités du département, soit 323 425 abonnés, en 2009*

EAU POTABLE Endettement (€/abonné)	2006	2007	2008	2009
Minimum	0	0	0	0
Moyenne	160	164	147	171
Maximum	626	678	600	665

*État de l'endettement des services d'assainissement collectif sur 208 collectivités, soit 209 464 abonnés, en 2009*

ASSAINISSEMENT Endettement (€/abonné)	2006	2007	2008	2009
Minimum	0	0	0	0
Moyenne	293	305	309	336
Maximum	5 430	4 990	4 804	4 081

### ■ MOYENNE SELON LA TAILLE DU SERVICE

*État de l'endettement des services d'eau potable en 2009 : répartition en fonction du nombre d'abonnés par collectivité*

	Endettement (€/abonné)	Nombre d'abonnés par collectivité	Nombre de collectivités concernées *
Minimum	0	0 à 499	20
Moyenne	157		
Maximum	578		
Minimum	0	500 à 1 999	47
Moyenne	163		
Maximum	665		
Minimum	0	2 000 à 9 999	36
Moyenne	179		
Maximum	640		
Minimum	0	≥ 10 000	7
Moyenne	164		
Maximum	361		

\* Le total de collectivités est égal à 110. La Communauté de Communes de DINAN est constituée de 4 services d'eau potable en 2009 mais d'une seule entité au sens budgétaire.

## ■ L'endettement brut du service

État de l'endettement des services d'assainissement collectif en 2009 : répartition en fonction du nombre d'abonnés par collectivité

	Endettement (€/abonné)	Nombre d'abonnés par collectivité	Nombre de collectivités concernées *
Minimum	0	0 à 199	66
Moyenne	707		
Maximum	4 081		
Minimum	0	200 à 499	60
Moyenne	410		
Maximum	2 340		
Minimum	0	500 à 1 999	56
Moyenne	423		
Maximum	2 343		
Minimum	6	2 000 à 9 999	16
Moyenne	203		
Maximum	635		
Minimum	42	≥ 10 000	3
Moyenne	348		
Maximum	598		

\* Le total de collectivités est égal à 201. La communauté de communes de DINAN est constituée de 8 services d'assainissement collectif en 2009 mais d'une seule entité au sens budgétaire.

A l'analyse de ces chiffres, on remarque notamment une augmentation constante de l'endettement par abonné en assainissement collectif qui est passé de 293 €/abonné en 2006 à 336 €/abonné en 2009.

## ■ La charge financière du service

La somme des annuités d'emprunt s'élève en 2009 sur le département à 7 000 000 € pour l'eau potable et à près de 7 800 000 € pour l'assainissement, soit un total de près de 15 millions d'euros.

### ■ MOYENNE SUR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES

*État de la charge financière des services d'eau potable sur l'ensemble des 113 collectivités du département, soit 323 425 abonnés, en 2009*

EAU POTABLE Charge financière (€/abonné)	2006	2007	2008	2009
Minimum	0	0	0	0
Moyenne	26	24	26	22
Maximum	85	99	118	93

*État de la charge financière des services d'assainissement collectif sur 211 collectivités, soit 209 910 abonnés, en 2009*

ASSAINISSEMENT Charge financière (€/abonné)	2006	2007	2008	2009
Minimum	0	0	0	0
Moyenne	39	37	40	37
Maximum	1 174	332	1 345	381

### ■ MOYENNE SELON LA TAILLE DU SERVICE

*État de la charge financière des services d'eau potable en 2009 : répartition en fonction du nombre d'abonnés par collectivité*

	Charge financière (€/abonné)	Nombre d'abonnés par collectivité	Nombre de collectivités concernées *
Minimum	0	0 à 499	20
Moyenne	24		
Maximum	67		
Minimum	0	500 à 1 999	47
Moyenne	27		
Maximum	93		
Minimum	0	2 000 à 9 999	36
Moyenne	22		
Maximum	60		
Minimum	0	≥ 10 000	7
Moyenne	18		
Maximum	36		

\* Le total de collectivités est égal à 110. La Communauté de Communes de DINAN est constituée de 4 services d'eau potable en 2009 mais d'une seule entité au sens budgétaire.

## ■ La charge financière du service

État de la charge financière des services d'assainissement collectif en 2009 : répartition en fonction du nombre d'abonnés par collectivité

	Charge financière (€/abonné)	Nombre d'abonnés par collectivité	Nombre de collectivités concernées *
Minimum	0	0 à 199	67
Moyenne	79		
Maximum	381		
Minimum	0	200 à 499	62
Moyenne	51		
Maximum	260		
Minimum	0	500 à 1 999	56
Moyenne	48		
Maximum	189		
Minimum	3	2 000 à 9 999	16
Moyenne	22		
Maximum	52		
Minimum	8	≥ 10 000	3
Moyenne	34		
Maximum	50		

\* Le total de collectivités est égal à 204. La communauté de communes de DINAN est constituée de 8 services d'assainissement collectif en 2009 mais d'une seule entité au sens budgétaire.

**L'analyse de ces chiffres montre que les annuités d'emprunts sont plus fortes en assainissement collectif qu'en eau potable, notamment pour les petites collectivités où les investissements souvent récents et le faible nombre d'abonnés viennent alourdir le budget du service.**

## ■ Les indicateurs du service

Quelques indicateurs complémentaires pour le service de l'eau potable

### ■ INDICATEURS EAU POTABLE – ANNEE 2009

**Sur la base de : 323 425 abonnés**  
(+ 1,31 % par rapport à 2008)

**Production: 47 326 251 m<sup>3</sup>** (+ 0,12 % par rapport à 2008) dont 22 219 232 m<sup>3</sup> pour les 3 grosses productions du Département (Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre, Syndicat Mixte de Kerne Uhel et Ville de Saint-Brieuc)

**Volumes mis en distribution dans les services de distribution du département : 44 707 446 m<sup>3</sup>** (+ 0,45 % par rapport à 2008)

La différence entre les 2 valeurs s'explique par :

- les pertes d'eau sur les réseaux de production et d'interconnexion
- le fait que le Département des Côtes d'Armor est globalement exportateur (notamment vers le Département de l'Ille-et-Vilaine) avec près de 2 300 000 m<sup>3</sup> exportés vers les 3 collectivités (Syndicat de Beaufort, Syndicat de la Rive Gauche et Syndicat de Production Ille et Rance).

**Consommation : 35 575 728 m<sup>3</sup>**  
(+ 0,08 % par rapport à 2008)

**Linéaire de réseau : 18 384 km** répartis en :

- 17 572 km de réseau de distribution
- 610 km de réseau d'adduction d'eau potable appartenant aux syndicats de production
- 202 km de réseau d'interconnexion départementale

**Rendement primaire moyen : 79,5 %** (contre 79,8 en 2008)

**Rendement du réseau de distribution : 83,8 %** (contre 84,1 en 2008)

**Perte Linéaire moyenne : 1,43 m<sup>3</sup>/j/km** (contre 1,40 m<sup>3</sup>/j/km en 2008)

**Branchements en plomb :**

Nombre de branchements en plomb restants au 31 décembre 2009 : 9 060 branchements environ (contre 9 300 au 31 décembre 2008).

Ce nombre ne correspond pas exactement à la différence entre le nombre de branchements en plomb restant fin 2008 et le nombre de branchements renouvelés en 2009 car certaines collectivités ont remis à jour leur inventaire.

Environ 975 branchements en plomb ont été renouvelés en 2009.

## ■ Création d'un observatoire national de l'eau

Cet observatoire s'est mis en place fin 2009 avec la création d'un site internet « [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ».

Il est géré par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

Son objectif est de permettre l'harmonisation et la synthèse à l'échelon national des principales données des services d'eau potable et d'assainissement, mais également de servir de support d'information aux usagers des services d'eau potable et d'assainissement.

Concernant les services d'eau potable, les indicateurs renseignés sont les suivants :

Abonnés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation du nombre d'habitants desservis</li> <li>- Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></li> </ul>
Réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendement du réseau de distribution</li> <li>- Indice linéaire des volumes non comptés</li> <li>- Indice linéaire de pertes en réseau</li> <li>- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</li> <li>- Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</li> </ul>
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</li> <li>- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</li> <li>- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</li> </ul>
Gestion du service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</li> <li>- Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service.</li> </ul>

L'objectif annoncé au niveau national est d'atteindre 80 % de la population française couverte par la publication des données dans l'observatoire en 2012 et la totalité de la population française en 2014.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor est chargée de l'animation et de la gestion du site internet au niveau du département. Mais la montée en puissance de la publication des données sur le site internet ne pourra se faire sans la participation active de l'ensemble des collectivités.

Au 1<sup>er</sup> février 2011, 82 collectivités du département sur 113 ont publié leurs données sur le site de l'observatoire national de l'eau, ce qui couvre environ 91 % de la population du département.

Les indicateurs publiés par les services d'eau potable sont consultables par l'ensemble des usagers en se connectant sur le site internet « www.services.eaufrance.fr » et en cliquant sur les icônes « recherche d'un service » puis « rechercher un territoire ».

Les indicateurs disponibles pour un service d'eau potable se présentent de la façon suivante :

**Indicateurs du service** eau potable

Service

Désignation eau potable

Année 2009

Statut des données de l'année Confirmé / publié

Informations complémentaires

Légende

Fiabilités saisies par la collectivité

- Non défini
- A - Très fiable
- B - Fiable
- C - Peu fiable

Vérifications faites par la DDT

- Non vérifié
- Sans anomalie apparente
- Présomption d'anomalie
- Anomalie

Données affichées Données pertinentes

Commentaire général sur les données Le commentaire général n'a pas été renseigné.

Indicateurs

Désignation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif.
<b>Qualité de l'eau</b>					
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	12 000	hab	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
P101.1 - Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100	%	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
P102.1 - Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100	%	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
P108.3 - Protection de la ressource en eau	100	%	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Réseau</b>					
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	84	%	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
P105.3 - Volumes non comptés	1,3	m <sup>3</sup> /km/j	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
P106.3 - Pertes en réseau	1,2	m <sup>3</sup> /km/j	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
P107.2 - Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,1	%	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
P103.2 - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	50	unité	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Abonnés</b>					
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	12 000	hab	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
D102.0 - Prix du service au m <sup>3</sup>	2,45	€/m <sup>3</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service read			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Gestion financière</b>					
P109.0 - Montant des actions de solidarité		€/m <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Concernant l'assainissement collectif, la publication des indicateurs des services est également en marche pour les plus grosses collectivités avec une couverture de la population du département de près de 40 % au 1<sup>er</sup> février 2011.

La prise en compte de l'assainissement non collectif dans l'observatoire national de l'eau est également envisagée à terme.

# Observatoire de l'eau

## **RAPPELS REGLEMENTAIRES**

- **PLAFONNEMENT DE LA  
PART FIXE**
- **BRANCHEMENTS  
EN PLOMB**

*Département des Côtes d'Armor  
DDTM 22*

ANNEE  
**2009**

## ■ Plafonnement de la part fixe

Information sur le plafonnement de la part fixe des services d'eau potable et d'assainissement collectif (application de la disposition de la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006).

### ■ ARRETE DU 6 AOUT 2007

Public concerné : abonnés des immeubles à usage principal d'habitation.

L'arrêté fixe un montant maximal de l'abonnement (part fixe) pour la facturation de l'eau et de l'assainissement collectif : il ne devra pas dépasser une certaine proportion du coût du service pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

*Plafonnement de la part fixe par rapport au coût global du service :*

	Plafonnement de la part fixe par rapport au coût global du service	
	A compter du 21 septembre 2009	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2012
Communes rurales Groupements intercommunaux comportant une majorité de communes rurales	50 %	40 %
Autres communes et groupements communaux	40 %	30 %

### ■ QUELQUES PRECISIONS

Ne sont pas concernés par le présent arrêté :

- les usagers non domestiques :

→ possibilité d'appliquer des montants d'abonnement dépassant le plafond applicable : création d'un « tarif usagers non-domestiques » distinct du « tarif usagers domestiques ».

- les services d'assainissement non collectif

- les communes touristiques (stations classées au sens de l'article L133-11 du code de l'Environnement)

## ■ Plafonnement de la part fixe

### Application du plafond :

- Le plafond s'applique indépendamment pour le service d'eau potable et le service d'assainissement collectif.

Coût du service pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> : il s'agit du coût du service pour la « distribution de l'eau » et pour la « collecte et le traitement des eaux usées ».

Le coût du service n'inclut pas :

- les redevances de l'Agence de l'Eau
- les autres redevances ou taxes éventuelles (exemple : redevance SDAEP).

### ■ SITUATION DANS LE DEPARTEMENT SUR LA BASE DES TARIFS AU 01/01/2010

A titre d'information, sur la base des tarifs au 01/01/2010, la situation dans le département est la suivante :

	Collectivités ayant un ratio abonnement / facture 120 m <sup>3</sup>		
	> 50 %	> 40 % et < 50 %	> 30 % et < 40 %
Eau potable	0	5	70
Assainissement collectif	9	19	44

Les collectivités ayant un ratio abonnement / facture 120 m<sup>3</sup> supérieur à 50 % ne respectent pas l'arrêté du 6 août 2007.

L'ensemble des collectivités ayant un ratio abonnement/facture 120 m<sup>3</sup> compris entre 40 % et 50 % et les **collectivités urbaines** ayant un ratio abonnement/facture 120 m<sup>3</sup> compris entre 30 % et 40 % devront réfléchir à l'évolution de leurs tarifs. Elles ne respecteront plus l'arrêté du 6 août 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ces dispositions ne concernent pas les communes touristiques (classées au sens de l'article L 133-11 du Code de l'Environnement).

### ■ CONCLUSION POUR LES COLLECTIVITES

- Vérifier si les tarifs rentrent dans le cadre réglementaire
- Réfléchir à l'évolution des tarifs dans le cas contraire
  - conséquences financières pour le budget
  - avenant éventuellement nécessaire en cas d'affermage.

## ■ Branchements en plomb

### ■ PROBLEMATIQUE

En application du décret du 20 décembre 2001 conformément à la directive européenne du 3 novembre 1998, la concentration limite de plomb dans l'eau au robinet des consommateurs est fixée à :

- 25 microgrammes par litre, à compter du 25 décembre 2003,
- 10 microgrammes par litre, à compter du 25 décembre 2013.

Le plomb a été utilisé pour réaliser les branchements, essentiellement jusque dans les années 60, et dans certains cas jusqu'en 1995, date de l'interdiction formelle d'utilisation de ce matériau au contact de l'eau potable. Il n'a jamais été utilisé pour les canalisations en amont des branchements.

Le contact entre l'eau et le plomb conduit inévitablement à une dissolution plus ou moins importante du plomb par corrosion, en fonction de différentes conditions (diamètre et longueur du tuyau, temps de contact, caractéristiques physico-chimique de l'eau) et les études menées par les chercheurs montrent que **le remplacement des canalisations en plomb est nécessaire pour respecter la limite de concentration de 10 microgrammes par litre en 2013, même avec des eaux peu agressives.**

Pour éviter de fournir de l'eau d'une teneur en plomb supérieur à 10 mg/l, il est demandé aux collectivités de remplacer tous leurs branchements en plomb.

Les collectivités ne sont cependant responsables de la distribution de l'eau aux abonnés que jusqu'au compteur.

Ainsi les propriétaires des habitations sont responsables de la teneur en plomb de l'eau à leur robinet si leur installation comporte du plomb après le compteur.

### ■ DONNEES DEPARTEMENTALES

Fin 2009, au moins 28 collectivités distributrices d'eau potable comportent des branchements en plomb (plus de 9 000 branchements en plomb recensés).

	2007	2008	2009
Nombre de branchements en plomb restant en fin d'année	≈ 8 200	9 300	9 060
Nombre de branchements en plomb remplacés dans l'année	992	775	970

# Branchements en plomb

Département des Côtes d'Armor  
DDTM 22

ANNEE  
2009

La situation n'est pas alarmante dans le département. Cependant, on constate :

- que le nombre de branchements en plomb recensés ne baisse pas depuis 3 ans, le nombre de branchements remplacés chaque année étant compensé par les nouveaux branchements en plomb identifiés lors de la mise à jour des inventaires,

- que le rythme de remplacement des branchements en plomb actuel (< 1 000/an) ne suffira pas pour supprimer l'ensemble des branchements en plomb en 2013.

Les collectivités concernées doivent envisager, si cela n'est pas déjà fait, d'établir un programme pluriannuel de travaux afin d'éliminer tous leurs branchements en plomb pour 2013. L'étalement des travaux sur plusieurs années permettra de répartir la charge financière.

# Observatoire de l'eau

# ANNEXES

*Département des Côtes d'Armor*  
*DDTM 22*

ANNEE  
**2009**



# ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## Exploitants

- VEOLIA Eau
- SAUR France
- LYONNAISE des Eaux
- REGIE
- SEDUD
- SEEG
- NANTAISE des Eaux
- STGS

- Limite de service
- Limite des collectivités

